

Roger Bellon (éd.)

Etudes de linguistique médiévale

Hommage à Ambroise Jean-Marc Queffélec 1



PETER LANG
EDITION

Roger Bellon (éd.)

Etudes de linguistique médiévale

Hommage à Ambroise Jean-Marc Queffélec 1



PETER LANG
EDITION

Sylvie Bazin-Tacchella*

***Nonobstant* en moyen français**

Résumé

Cette contribution à l'étude du « patrimoine morphologique » concessif en Moyen Français s'appuie sur la base du *DMF* interrogeable en ligne, (219 textes datés, qui fournissent 741 attestations) et sur un corpus complémentaire de récits de voyage écrits directement en français (fin 14^e-déb. 16^es.) ; elle veut montrer, par une analyse de la distribution des graphies agglutinées / non agglutinées (avec l'adverbe de négation) et par une analyse des caractéristiques formelles et sémantiques des constructions avec (*non*) *obstant* / *nonobstant* (construction absolue et tour prépositionnel, locution adverbiale *ce non obstant* / *non obstant ce*, locutions conjonctives *non obstant ce que* / *que* et adverbe *nonobstant*) que ce signe a connu une vitalité importante pendant toute une période de l'histoire de la langue.

Abstract

This contribution to the study of concessive « morphological heritage » in Middle French relies on the *DMF* available online (219 dated texts providing 741 certificates) and on an additional collection of travelogues written directly in French (end XIVth-XVI 16th) ; through an analysis of the distribution of agglutinated/non agglutinated (with the negative form) written forms and through an analysis of formal and semantic characteristics of structures with (*non*) *obstant* / *nonobstant* (absolute construction and preposition, adverbial phrase *ce non obstant* / *non obstant ce*, conjunctive phrase *non obstant ce que* / *que* and adverb *nonobstant*), this contribution aims at revealing that this sign has been significantly dynamic during a whole period of the language history.

Le *Trésor de la langue française* (TLF) distingue sous l'entrée *nonobstant*, la préposition, sous laquelle est rangée la locution conjonctive *nonobstant que* et l'adverbe, avec les restrictions d'emploi « dans la lang. jur. ou admin., ou p. plaisant. (le plus souvent vx) ». Ce qui n'est pas nouveau, puisqu'on lisait déjà dans la 8^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1935) :

Malgré, sans avoir égard à. *Il a été obligé de payer, nonobstant l'appel. Il s'est opiniâtré, nonobstant toutes les remontrances de ses amis. Nonobstant ces difficultés, il est venu à*

* Professeur à l'Université de Lorraine, ATILF/CNRS

bout de son entreprise. En termes de Procédure, Ce nonobstant. Nonobstant opposition ou appellation quelconque. Il vieillit.

Ainsi peut-on lire dans le *Code électoral français* :

Les rectifications aux listes électorales prévues par les articles précédents sont effectuées sans délai, **nonobstant** la clôture de la période de révision, par les commissions administratives compétentes [...] (Article L40)

Nous aimerions apporter notre contribution à la connaissance de ce terme dont la fortune et l'évolution se jouent pendant la période du moyen français, en nous appuyant sur les bases textuelles à notre disposition pour cette période. L'enquête que nous avons menée pourra être approfondie et ses résultats contrôlés ; elle gagnera également à être élargie aux périodes suivantes.

Dans la notice historique du *TLF*, les premières attestations fournissent les jalons de l'histoire de *nonobstant* :

1. 1336 prép. (Cart. de Louviers, II, 58, Bonnin ds Delb. *Notes mss*) ; 1365 (Oresme, *Traictie des monnoies*, éd. L. Wolowski, p.LIX) ; fin XIVes. loc. *nonobstant ce* (Froissart, *Chron.*, éd. S. Luce, t.3, p. 146, §262, 31) ; xv^s. *ce nonobstant* (Id., *ibid.*, éd. J. A. C. Buchon, livre II, chap. 200, t.2, p. 254b) ;
2. 1344 loc. conj. *non obstant ce que* (ds *Actes normands de la Chambre des Comptes*, éd. L. Delisle, p. 318) ; 1374 *non obstant que* (Oresme, *Yconomique*, éd. A. D. Menut, f°346a, p. 842a) ;
3. ca 1480 adv. *non obstant* (*Myst. du V. Testament*, éd. J. de Rothschild, 12686).

Les quatre dates s'inscrivent dans la période du Moyen Français et semblent désigner la succession suivante pour l'emploi de la forme *nonobstant* :

préposition (1^e moitié 14^e)
locution conjonctive (depuis milieu 14^e)
adverbe (fin 15^e).

La fin de la notice du *TLF* indique l'origine par composition et des dates d'attestation différentes pour l'élément *obstant* :

Comp. de l'adv. *non** et de l'a. fr. *obstant*, att. dans la loc. conj. *ostant ce que* dès 1377 (Arch. MM 30, f°98 v° ds Gdf., s.v. *obster*) et comme prép. *obstant* 1398 (Charte ds Morlet, p. 376)

La grammaticalisation s'effectue dans une période relativement brève, ce qui rend d'autant plus intéressant l'examen des matériaux disponibles pour la période, même s'il n'est pas toujours facile d'opérer les discriminations intéressantes. Le tour originel est certainement le calque d'une construction latine, *non*

obstante. Selon O. Soutet, il ne saurait s'agir d'une formation française du type *non + obstant*, contrairement à ce que semble indiquer la notice historique du TLF. Cependant, on peut penser que cette formation d'origine savante a pu ensuite être rapprochée des constructions absolues, avec pour noyau des formes en *-ant*, dont C. Buridant énumère les caractéristiques :

- l'actant à la base est différent de celui de la proposition de rattachement ;
- la prédication sujet -prédicat est exocentrique, secondaire ;
- elle a typiquement une fonction adverbiale en se déterminant par rapport à la proposition principale entière ;
- elle est asyndétique, i.e n'exprime aucune relation de contenu spécifique ;
- elle marque, sur le plan du discours, des circonstances d'arrière-plan, en simultanéité avec le procès principal, ayant exceptionnellement une valeur causale.

Les types les plus répandus sont des tours formulaires avec *entrant* pour marquer le début d'une période (*entrant settembre* ou *settembre entrant*, « septembre entrant », d'où « à l'entrée du mois de septembre ») ou avec *voiant /oiant* (*oiant les chevaliers*, « les chevaliers écoutant : devant les chevaliers »). La fréquence de ces tours, dès le 12^e siècle, a permis de représenter le processus de grammaticalisation « sur un vecteur allant du minimum (accord + et postposition +) : *mes iauz veanz*, au maximum (accord – et antéposition) : *veant mes iauz*, les textes offrant toutes les combinaisons possibles ». On retiendra donc que le mécanisme a touché un certain nombre de formes verbales en *-ant*, avec plus ou moins de longévité : si *voiant* et *oiant* ne survivent pas après le MF, en revanche les prépositions *durant*, *pendant*, *moyennant* et *nonobstant* ont subsisté. *Durant* et *nonobstant* conservent de la tournure originelle la possibilité de suivre leur régime. Les locutions adverbiales *ce pendant* et *ce non obstant* sont à l'origine des adverbes *cependant* et *nonobstant*. Seul *nonobstant* est formé à partir d'un tour négatif : *non + obstant*. Mais l'utilisation de la forme pleine de l'adverbe de négation *non* devant une forme verbale non personnelle ne serait la trace de la syntaxe ancienne, mais le résultat du calque de la formule latine *non obstante*. Du reste, A. Queffélec indiquait dans sa thèse sur la négation que les exemples de négation de formes en *-ant* correspondent à des formes lexicalisées sans expansion, *nonsavant*, *non suffisant*, *non voiant*, ou à la traduction de constructions latines, comme dans la *Chirurgie* de Mondeville (1314) qui offre plusieurs exemples du type *non penetrantes*. Les dates d'attestation tardives fournies par la notice historique du TLF (v. *supra*) – à la suite du FEW qui indique d'ailleurs le verbe *obster* « faire difficulté » (ca 1505) – peuvent également laisser penser que la langue française a emprunté au latin la forme isolée *obstant* et que le verbe est dérivé de cette forme. Or R. Martin donne trois exemples du verbe à l'article *obster*, dont

deux du 14^e siècle, dans le *DMF 2012*. On peut donc penser que le verbe – et pas seulement la forme participiale – a été emprunté au latin, même si cette dernière est très répandue, déjà en latin médiéval. On note que dans les deux exemples d’Oresme et Bersuire, le verbe n’est pas utilisé seul, mais en doublet ou triplet synonymique, avec *empêcher* dans les deux cas et *excéquer* une seule fois au sens figuré de « obscurcir ».

Mes celui qui scet bien que toute fornicacion est pechié et avecques ce scet bien que cognoistre ceste femme seroit fornicacion, et neentmoins, quant est au fait present et particulier, la passion et mauvais desir ou temptacion li *obste*, exceque et empeeche ceste raison et le fait obvier et ignorer ce que il doit eschiver, tout aussi comme yvresce et yre empeeschent le jugement de raison. (date : 1370)

Ge conseil donques que nous soions dedé et rendu aus Samniciens nus et liez par les feciaulz et que ainsi nous absolons et desliens le pueple rommain de religion - se nous de aucune chose l’avions obligié - affin que il ne soit aucune chose de droit divin ou humain qui puisse *obster* ou empeeschier que li pueples rommainz ne puisse tout enterinement et derrechief faire pie et juste bataille encontre les Samnites. (date : c. 1354-1359)

Premiers, il n’a occasion De *obster* a ma peticion. (date : a.1485)

La naturalisation du verbe en français est indirectement attestée par la création d’un dérivé nominal *nonobstance*, d’après le *DMF 2012* au sens de « Déclaration de *non obstat*, de non-empêchement, clause dérogatoire », avec les deux exemples suivants :

..et en oultre defendons à nozdis Secretaires et Notaires (...) que (...) ne facent et ne signent aucunes Lettres, et ne y mettent aucunes *nonobstances*, s’il ne leur est dit et commandé par exprès.

Noz chiers et bien-amez les bourgeois, manans et habitans de nostre ville de Dieppe, nous ont fait exposer que jaçoit ce que, dès l’an 1463, nous leur ayons, entre autres choses, octroyé (...) qu’ilz et leurs successeurs demourans en nostre ville de Dieppe, et chacun d’eulx, fussent et demourassent francs, quictes et exempts de toutes tailles, impositions, gabelles, quatriemes et autres aydes et subsides quelzconques (...) et desdites charges les eussions exemptez et affranchis perpetuellement et à tousjours (...) pour payement de gens d’armes et pour quelconque autre cause et sous quelque *nonobstance* que ce fust...

1. Les données textuelles

La base du *DMF*, interrogeable en ligne, qui comporte 219 textes datés, fournit des données intéressantes sur la suite *non obstant*, à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif. Nous avons également interrogé un corpus complémentaire de récrits de voyage écrits directement en français (fin 14^e-début 16^es.).

1.1. La distribution des graphies s/t : formes variables / invariables

<i>obstant</i>	26	86,7 %	<i>non obstant</i>	386	94 %	<i>nonobstant nonobstant</i>	321	100 %
<i>obstans</i>	4	13,3 %	<i>non(s) obstans</i>	24	6 %	<i>nonostans</i>	3	0 %
	30	100 %		410	100 %		324	100 %

Frantext Moyen Français (Frantext MF)

En revanche, le corpus des récits de voyage ne livre aucune forme *obstans/non obstans/nonobstans*. Dans *Frantext MF*, les formes positives *obstans* sont minoritaires et les formes *non obstant* et surtout *nonobstans* ultra minoritaires. Il semble bien y avoir un lien entre le caractère invariable et la soudure. Dans l'ensemble des bases consultées, la séquence *non obstante* n'est attestée qu'une seule fois, avec une marque analogique de féminin, à moins qu'il ne s'agisse d'un simple calque. On trouve également une attestation isolée de *nons obstans*.

1.2. Distribution des graphies agglutinées/non agglutinées avec l'adverbe de négation

séquences	non agglutinées	agglutinées	total	%
<i>non obstant</i>	386			
<i>nonobstant</i>		321		
<i>non ostant</i>	1			
<i>nonostant</i>		3		
Total	387 54,5 %	324 45,5 %	711	100 %
<i>non obstant</i> + GN	142			
<i>non ostant</i> + GN	1			
<i>nonobstant</i> + GN		129		
total	143	129	272	38,2 %
<i>non obstant</i> adverbe	45			
<i>nonobstant</i> adverbe		38		
<i>non ostant</i> adverbe				
<i>nonostant</i> adverbe		2		
total	45	40	85	12 %
<i>ce non obstant</i>	30			

séquences	non agglutinées	agglutinées	total	%
<i>ce nonobstant</i>		21		
<i>ce non ostant</i>	0			
<i>ce nonostant</i>		0		
<i>non obstant ce + variantes</i>	21			
<i>nonobstant ce + variantes</i>		25		
<i>non ostant ce</i>	0			
<i>nonostant ce</i>		0		
total locution adv.	51	46	97	13,6 %
<i>non obstant ce que</i>	6			
<i>nonobstant ce que</i>		8		
<i>non ostant ce que</i>	0			
<i>nonostant ce que</i>		0		
<i>non obstant que</i>	142			
<i>nonobstant que</i>		100		
<i>non ostant que</i>	0			
<i>nonostant que</i>		1		
sous-total locutions conj.	148	109	257	36,2 %

Les formes sans *b* sont exceptionnelles : seulement 5 attestations sur l'ensemble du corpus étudié – ce qui manifeste bien l'origine savante de la forme. En revanche, les séquences *non obstant* l'emportent encore sur les formes amalgamées *nonobstant*, même s'il faut être prudent en raison des régularisations possibles effectuées par les éditeurs dans le cas de variation chez le même scripteur ou même de modernisation par agglutination de ce qui ne l'était pas dans le document original. En tout état de cause et avec ces précautions, il apparaît bien que la grammaticalisation du tour *non obstant* n'est pas totalement acquise, ce qui est corroboré aussi par l'utilisation de la forme non précédée de la négation *obstant* dans 31 exemples de la base sur 741 attestations au total :

711 exemples	<i>non obstant/obstans</i>	96 %
30 exemples	<i>obstant/obstans</i>	4 %

L'examen des constructions peut s'opérer à partir d'un premier tri automatique permettant d'isoler différentes séquences : *non obstant / nonobstant ce – ce non obstant / ce nonobstant – non obstant ce que / nonobstant ce que – non obstant que /*

nonobstant que – ce obstant – obstant ce – obstant ce que – obstant que. Il reste ensuite à examiner individuellement les attestations des formes *obstant* et *non obstant / nonobstant* qui ne relèvent pas de ces constructions, pour faire le départ entre le tour absolu originel, le tour prépositionnel et l'emploi adverbial. Les résultats du premier tri nous ont permis d'établir le tableau de la répartition des diverses séquences. Il nous offre surtout un corpus d'attestations datées et contextualisées nous permettant d'approfondir l'analyse des formes *obstant* et *non obstant* sur le plan syntaxique.

2. Caractéristiques formelles et sémantiques des constructions avec (*non*) *obstant / nonobstant*

2.1. De la construction absolue au tour prépositionnel

Comment faire le départ entre le tour absolu de formation savante dans lequel *obstant* est originellement une forme verbale participiale et le tour prépositionnel (*non*) *obstant* + GN ? Si l'on reprend les critères de C. Buridant, la grammaticalisation du tour serait marquée par la perte de variabilité et la fixation du GN en postposition. Ces deux traits peuvent être étudiés de façon précise dans la documentation.

Les formes variables (27 exemples) associées à un GN sont uniquement attestées dans *Frantext Moyen Français* – le corpus de récits de voyage ne présentant que des formes invariables. Ce décalage peut être imputé à la chronologie, dans la mesure où ce corpus rassemble essentiellement des textes copiés au 15^e siècle. Face à 26 exemples de formes (*non*) *obstans* suivies d'un GN pluriel, on peut rassembler 57 exemples dans le même corpus de *non obstant* suivi d'un GN pluriel, ce qui montre bien que l'invariabilité n'est pas encore acquise, puisque les formes invariables ne représentent que les 2/3 des formes avec GN pluriel. Nous avons mis à part les cas de coordination de GN, car dans l'ancienne langue, jusqu'au 16^e siècle, l'accord peut se faire par proximité.

séquence GN + *obstans* : 0 exemple

séquence GN + *non obstans* : 2 exemples

lesdictes deffenses non obstans, ilz avoient fait aucunes assemblées pour traictier de ladicté election ou obeissance

et aprez la mort de Richart revins vers nous et te pardonnasmes tout, et avec te donné les conté d'aumale et de Mortaing ; et toutes ces choses non obstans tu t'en es retourné en Angleterre et contre moy qui estoie ton seigneur as esmeu toute Angleterre, flandres, Alemaigne, Henault, Brebant et aultres nations...

séquence *obstans* + GN : 4 exemples

obstans certaines lettres passées par le Roy – *obstans* certaines autres escriptes de par le dit duc de Bourgogne au Roy – *obstans* certaines ordonnances – *obstans* certaines ordonnances deliberées en ladite Court

séquence *non obstans* + GN : 21 exemples

GN coordonné (1 exemple) : *non obstans* mutation de monnoye et quelconque ordonnance que l'en face ou temps advenir sur le cours d'icelles

GN non déterminé (8 exemples toujours au pluriel) : *non obstans* lettres par plusieurs obtenues – *non obstans* appellations et oppositions faictes et a faire quelzconques – *non obstans* reservations quelzconques – *non obstans* oppositions ou appellacions quelzconques et mandemens ou defenses à ce contraires – *non obstans* oppositions ou appellacions, ordonnances, mandemens, defenses – *non obstans* oppositions ou appellacions – *non obstans* sommacions et promesses reiterées par plusieurs fois faictes sans grant effect – *non obstans* oppositions ou appellacions

GN précédé d'un adjectif indéfini (6 exemples) : *non obstans* quelconques allegacions et impetracions subreptices a ce contraires – *non obstans* certaines lettres passées par le Roy – *non obstans* quelzconques provisions, reservacions, collacions ou graces – *non obstans* certaines inhibitions et defenses à eulz faictes de non dire...- *non obstans* certaines ordonnances – *non obstans* certaines ordonnances faictes ou Conseil ;

d'un article défini (4 exemples) : et *non obstans* les variacions et denegacions par lui autrefois faictes – *non obstans* les cris et rappeaulx des bons – *non obstans* les ordonnances et provisions sur ce faictes – *non obstans* les instructions et commandemens à lui fais de par la dicte Court ;

d'un possessif : *non obstans* ses excusacions ;

d'un démonstratif : *nons-obstans* cestes (...) raisons.

Comme les formes en *-s* sont les plus anciennes, on peut imaginer que c'est un trait de naturalisation de la forme savante, contrebalancé très tôt par le mécanisme de la grammaticalisation qui aboutit à la préposition. On remarque l'importance dans le corpus des attestations tirées de textes juridiques ou écrits par des hommes de justice. L'origine juridique du terme est bien connue.

L'antéposition est très minoritaire, mais ce n'est pas un indice suffisant pour une grammaticalisation aboutie ; en effet, la postposition de l'agent de la forme en *-ant* est habituelle dans les textes les plus anciens : le tour *oiant les chevaliers* est beaucoup plus usité que *les chevaliers oiant*. Pour pouvoir mesurer la pertinence du critère de la place du GN avec *obstant(s)/non obstant(s)*, il faudrait comparer avec la fréquence de l'antéposition du GN devant toute forme en *-ant*. Nous avons détaillé ci-dessus la distribution des différentes structures avec *obstans*, mais la fréquence quasi nulle de l'antéposition du GN est confirmée par l'examen des attestations des constructions avec *non obstant* (1 attestation) et *nonobstant* (aucune attestation) et par l'interrogation du corpus de récits de voyage pour les deux

formes (aucune attestation). Il est vrai que ces constructions avec GN sont moins représentées dans ce corpus du 15^e siècle que dans *Frantext Moyen Français* :

<i>(non) obstant (ce) que</i>	49	67 %
<i>(non) obstant/nonobstant + GN</i>	12	16,5 %
<i>non obstant ce/ce non obstant</i>	6	8,2 %
adverbe	6	8,2 %
total	73	100 %

Dans le Corpus de récits de voyage, les exemples avec *obstant* positif (ex. 6 et 7) ou *non obstant* (tous les autres ex.) comportent toujours un GN déterminé, le plus souvent par l'article défini :

- 1 Et mesmement aucunes fames, lesquelles estoient du pais de France, les bailla et livra par force et outre leur gré aux Espaignolz, et les trainerent d'amont le chastel jusquez au bas, sur la marine, et furent avec elles et les efforcerent, *non obstant les grans cris et les grans griefs qu'elles fesoient*.
- 2 Mais ilz ne le voudrent croire ne connoistre son advenement, ains le crucifierent et le mistrent à mort, *non obstant les grans myracles qu'il faisoit en leur presence*.
- 3 Et mesmement à aucunes femmes, lesquelles estoient du pays de Poitou, les bailla et livra par force et oultre leur gré aux Espaignolz qu'il avoit amenez, qui les trainerent d'amont du chastel jusques à bas sur la marine et jurent avecques elles et les efforcerent, *non obstant les grans cris et le grant brait qu'elles fasoient*.
- 4 Mais ilz ne le vouloient croire ne cognoistre son advenement, ains le crucifierent et le mistrent à mort, *non obstant les merueilleusez miraclez qu'il faisoit en leur presence*.
- 5 Et sont les gens de ce pays tresmauvaises gens et grans meurtriers, car ilz tuent tresbien l'ung l'autre, *non obstant la grant justice qu'il en fait*.
- 6 lequel a l'issue de son dict baing, combien que avant se y mettre il feust le plus laz que jamais s'estoit trouvé, *obstant le travail qu'il avoit eu*, trouva le plus frays et le moins lassé que onc mais n'avoit esté, ainsi qu'il me dist et a toute la compagnie.
- 7 Et là trouvâmes beaucoup de gens qui avoyent longhement séjourné, parce qu'ilz ne sçavoient comment aller à Romme à scheureté, *obstant la gherre*.
- 8 dont à ceste cause grand murmure fut, car le bruit couroit que se les Franchois descendoyent en terre, ilz seroient retenus prisonniers *non obstant ledit saulf conduit*.
- 9 *Nonobstant toutes ces choses* fusmes constrains de destrouster toutes noz baghes et les mettre ès mains du lieutenant du dit cappitaine, lequel prestement qu'il les eubt, nous déclara que le tout estoit confisqué
- 10 *non obstant le fait* se monstre car mes compaignons et moy avons visité toute la cité et la muraille
- 11 De la en avant assirent XII pieces de grosse artillerie et battirent la Judecque par telle magniere que l'en y pouet entrer tout a cheval, *non obstant tous les repaires et deffences que en y pouoit faire*

L'hésitation entre formes agglutinées et non agglutinées avec l'adverbe de négation, la présence de formes variables tendent à indiquer que le figement

catégoriel et syntaxique n'est pas encore total. La valeur d'opposition de la forme verbale originelle *obstant*, « (qqc) faisant obstacle » cède peu à peu la place à un sens logique plus abstrait, causal, « du fait (négatif) de qqc, étant donné ». Le tour négatif, *non obstant* « (qqc) ne faisant pas obstacle », pose à la fois l'existence de qqc et son caractère inopérant, d'où l'évolution sémantique vers un tour prépositionnel à valeur concessive. D'après la chronologie et la fréquence des attestations dans *Frantext Moyen Français*, il semble bien que c'est la fortune du tour négatif qui est à l'origine du tour positif. La forme positive n'est pas attestée dans *Frantext Moyen Français* avant 1400. En revanche, à partir de 1400, la forme *obstant* positive est bien représentée dans quelques ouvrages, le *Journal* de Nicolas de Baye, celui de Clément de Fauquembergue ou encore les *Mémoires* d'Olivier de la Marche :

- 1 [...] il a veu plusieurs foiz un nommé George qui poursuiroit la besoigne pour ledit marquiz, lequel se plaignoit moult fort de ce qu' il ne pouvoit avoir ladicté executoire, *obstant* les defenses dessusdictes, [...]
- 2 Cedit jour, furent pronuncez arrests par messire P. Boschet, pour ce que messire J. de Poupaincourt ne les peut mardi derrain passé ne au jour d'ui pronuncer, *obstant* certaine maladie qui lui estoit survenue. Ce jour, environ .VIIJ. heures, furent pronuncez les arrests par messire P. Boschet, et après furent leues les ordonnances [...]
- 3 Ce jour dessusdit, messire J. de Poupaincourt, premier president, qui devoit pronuncer les arrest, a mandé à la Court que ne pouvoit venir, *obstant* certaine maladie qui ceste nuit l'avoit arresté.
- 4 [...] où pour ce avoit esté et avoit priz des biens dudit du Boiz pour les vendre et soubhaster, *obstant* ce que ledit du Boiz ne delivroit pas legierement, ne ne bailloit lesdiz .CCC. escus, comme la Court avoit ordonné.
- 5 [...] attendu que le doien de Paris, maistre J. Chanteprime, conseiller ceans, ne pouvoit vacquer, *obstant* son doienné,
- 6 et a esté ordonné que chascun des seigneurs baillera .IIJ. frans, pour ce qu'il faut pranre le chemin par les Alemaignes, *obstant* les perilx des chemins de Jannes pour la rebellion que les Janenoix ont fait au Roy en la personne du mareschal Bouciquaut, gouverneur de Jannes pour le Roy.
- 7 Cedit jour, n'a point esté plaidié pour ce que l'en ne pouvoit entrer ou Palaiz, *obstant* un grant conseil que faisoit le Roy en la sale Saint Loiz
- 8 allegans par l'occupation des Angloiz, ennemiz du royaume, entour Harefleu avoir perdu sa terre qui monstoit à bien .V. mil livres, ce que a refusé la Court, *obstant* l'opposition dessusdicté.
- 9 ausquelz fu respondu par ledit de Longueil, president, que, *obstant* ladicté opposition et considéré ce que autresfois avoit esté advisé en ladicté Court par les gens du Conseil du Roy, on ne pouvoit faire la requeste desdis recteur
- 10 leurs lettres arrestées et estans par devers la Court, faisans mention de la confirmation de leurs privileges ; lesquelles ne leur furent point lors restituées, *obstant* l'opposition du procureur du Roy et du prevost des marchans.

- 11 et par ce ne pouvoient lesdictes parties commettre ou ordener aucun à faire lesdis ordres, *obstant* ledit procès et debat, mais appartenoit au Roy et à la Court de son Parlement,
- 12 pour grosser et signer iceulz inventaires par ledit de L'Espine, pour ce que ledit maistre Jaques ne les avoit peu ne pouvoit signer, ne grosser, *obstant* la griefve maladie contenue qui l'empeschoit.
- 13 pour pourveoir au fait de la police de ceste Ville, pour ce que toutes denrées, *obstant* la prinse du pont de Mellant par les adversaires, encherissent tresfort de jour en jour.
- 14 Et aussi le lieu et le terroir estoit convenable à asseoir artillerie *obstant* les marcaiges des aultres costez, et furent en peu de temps les tours et les murailles fort empirées.
- 15 Pour ce que je, Nicolas Raoulin, *obstant* mon encienneté et foiblesse, ne pourroye bonnement aller en personne au saint voyage que mon très redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgongne entend faire

Dans certains de ces exemples (ex. 8, 9, 10, 12) l'idée d'obstacle ou d'empêchement est explicitée en dehors de la forme *obstant*, ce qui laisse penser que celle-ci a perdu de son sens lexical.

La fortune de ce tour d'origine savante peut s'expliquer peut-être par le maintien de la contrainte sémantique qui pèse sur les syntagmes concessifs en *malgré/maugré* et en *despit de*, comme l'expose O. Soutet :

Nous avons vu qu'à la fin de la l'ancien français, le transfert catégoriel de la suite *malgré* dans le plan prépositionnel était un fait acquis. Continue toutefois de peser sur cette préposition la contrainte étymologique du trait humain impliquant que le complément prépositionnel réfère obligatoirement à une personne, sous l'espèce d'un nom ou d'un pronom (éventuellement par le biais d'une allégorie).

Cette contrainte, qui, évidemment, restreint le champ d'emploi de *malgré* reste très forte jusqu'au XVIe siècle.

[...] Il faut ajouter que pèse aussi sur *en despit de* une contrainte sémantique : elle ne concerne pas, comme pour *malgré*, le référent du complément postprépositionnel, mais l'agent du « dépit », qui, par étymologie, doit référer à une personne.

Dans *Frantext Moyen Français*, on dénombre 138 attestations de *malgré/maugré* avec les constructions suivantes :

+ pronom personnel	47
+ pronom possessif	12
+ indéfini : tout, chascun	3
+ relative	2
+ NP ou GN référant à un animé humain	59
+ inanimé	1
<i>malgré que</i>	10
Adverbe	1

Le seul exemple avec un complément prépositionnel inanimé est le suivant :

Et entretant le bon hermite prend le chemin / devers son reclusage en la montagne.
Ce tresdesiré / jour a chef de piece fut annoncé par les raiz du / soleil, qui, **malgré les voirrieres des fenestres**, vindrent / descendre enmy la chambre, firent mere et fille / bien a haste lever.

Le tour *en despit de* n'est présent que 31 fois dans la base ; son emploi semble moins contraint que celui de *malgré*, cependant les compléments prépositionnels renvoient encore majoritairement à des animés. La fortune du tour savant *nonobstant* s'explique peut-être par sa souplesse d'utilisation, puisqu'il peut référer à des animés, mais surtout à des inanimés concrets ou abstraits, comme le montrent tous les exemples cités précédemment. C'est également le cas de la forme *obstant*.

Si l'origine comme l'aboutissement de ces formes est la langue juridique, pendant la période du moyen français, il y a développement de l'emploi dans la langue littéraire commune. La vitalité du tour est attestée par sa fréquence et la variété des types de textes, mais aussi par le développement des locutions adverbiales *nonobstant ce/ce nonobstant* et des locutions conjonctives *nonobstant ce que/que*, ce qui renforce son implantation par rapport à des tours restés uniquement prépositionnels en moyen français.

2.2. La locution adverbiale *ce non obstant / non obstant ce*

La locution est au départ une variante du tour absolu, avec le pronom démonstratif neutre *ce* qui renvoie au cotexte précédent. La documentation offre des exemples de variantes du tour, avec d'autres pronoms démonstratifs ou des pronoms indéfinis, ce qui montre que le figement n'est pas total :

Et l'opposicion faicte au contraire de par ledit deffendeur torçonniere et telle que elle devoit estre mise au neant, et que, *non obstant ycelle*, yceulx religieux devoient estre maintenuz et gardez en leur dicte saisine et possession.

Aussi fet il par le sueill, ainsi que j'ay dit par le lit, combien que aucune foiz il se tourne et d'un costé et d'autre, et amont et aval, mes, *non obstant cela*, auques puet on veoir la fourme de son corps. Aussi avient il volentiers que, quant un sangler s'est soillé et il part du sueill, il se va froter a aucun...

fu conclud oudit Conseil que sesdictes excusacions n'estoient mie recevables ou valables, et que, *non obstant ycelles*, il exerceroit ledit office.

vint ung oyseau voyant chescun, qui va dire a haulte voix : « Ton orayson est escoutee », dont tous ceulx qui estoient presens furent moult fort merveilleux. Et *non obstant tout cecy*, le roy continua de dire le psautier

Almans se couploient deux à deux de bonnes cordes et s'y mettoient cent et deux cens à la foiz ; et quant ceulx-là estoient las, il s'y en mettoit d'autres. Et, *non obstant cela*, y estoient les chevaux de l'artillerie ; et toutes gens qui avoient train, de la maison du roy, prestoient chascun un cheval, pour cuyder passer plus.

Cependant le pronom neutre *ce* est majoritairement utilisé. Ces locutions adverbiales représentent 13,5 % de l'ensemble des attestations de *Frantext MF*. Dans le *Corpus des récits de voyage*, on en relève 7 exemples sur 74, soit 9,5 % des attestations :

Et est ainsi que, par puissance et par parties qui le soustiennent, et *non obstant ce*, sy est il tousjours en doute et péril d'estre bouté dehors par aucun autre dit admiral qui sera puissant autour de luy, soit par trahison ou par autres bendes qui seront favorables à celuy admiral contre luy.

Item, sur ledit port en terre, n'y a autre ville ne villaige, que deux ou trois povres maisons, moitiés déchêues et deshabetées, mais est à sçavoir que, *non obstant ce*, il y a tousjours gens, barques et cameulz et marchandise qui passe ou rapasse par terre et par eaue en ce lieu là, car par terre et par eaue, c'est le droit chemin alant du Kaire à Gazère et en Jhérusalem.

La place du pronom n'est pas fixée, comme le montre la répartition à peu équilibrée des attestations dans *Frantext Moyen Français* :

<i>ce non obstant / ce nonobstant</i>	51
non obstant <i>ce</i> / nonobstant <i>ce</i>	46

Il faudrait approfondir la recherche en examinant la place et la portée de la locution ainsi qu'en précisant la répartition par genre, auteur et date des attestations. L'étude en contexte devrait également conduire à revoir l'interprétation syntaxique et la ponctuation de certains exemples.

2.3. Les locutions conjonctives *non obstant ce que / que*

On est à la fois frappé de leur importance quantitative dans le corpus considéré et du déséquilibre criant en faveur des locutions en *-que*.

257 exemples dans <i>Frantext MF</i>	36,2 % des attestations totales
Dont 14 exemples en <i>ce que</i>	0,05 % des locutions conjonctives
49 exemples dans le <i>CorpusV</i>	67 % des attestations totales
Dont 5 exemples en <i>ce que</i>	10 % des locutions conjonctives

Par comparaison, le tour concessif considéré comme usuel en AF et MF, *ja soit (ce) que* présente 246 attestations dans *Frantext Moyen Français*, réparties de façon inverse de *non obstant ce que/que*, car *ja soit ce que* est beaucoup plus utilisé que *ja soit que* :

<i>ja soit ce que</i>	159 attestations	<i>ja soit que</i>	17 attestations
<i>jasoit ce que</i>	26 attestations	<i>jasoit que</i>	26 attestations
<i>jassoit ce que</i>	14 attestations	<i>jassoit que</i>	4 attestations
Total	199		47

En revanche, des tours comme *toutefois que* et *toutevois que*, avec leurs variantes, sont beaucoup moins représentés, puisqu'on ne dénombre que 82 attestations dans *Frantext Moyen Français*.

Mais, comme pour l'emploi précédent, l'étude est à approfondir dans plusieurs directions, notamment la place de la subordonnée par rapport à la principale et l'utilisation des tiroirs verbaux. En effet, un premier sondage dans le *CorpusV* fait apparaître que l'indicatif est utilisé dans 32 exemples, le subjonctif dans 14 exemples – et toujours après *nonobstant ce que*). Il faudrait bien évidemment examiner chaque exemple dans son contexte élargi pour cerner le type de relation concessive exprimée et son lien éventuel avec le choix du mode et du tiroir verbal.

2.4. adverbe *nonobstant*

À côté de la fortune des tours conjonctifs qui est évidente, l'emploi adverbial est tout de même bien représenté dans la documentation étudiée :

85 exemples d'emploi adverbial dans *Frantext MF* (répartis en 45 formes non agglutinées et 40 formes agglutinées), soit 12,1 % de l'ensemble des emplois considérés.

6 exemples dans le *CorpusV*, soit 8 % des attestations de l'ensemble des emplois considérés.

Son développement paraît assez tardif, quand on observe la répartition des exemples sur le plan chronologique. L'emploi adverbial se développe chez certains auteurs. Dans les *Chartes de l'abbaye de Saint-Magloire*, qui comportent 36 attestations des formes *non obstant/s* et *nonobstant*, on ne dénombre que deux exemples d'emploi adverbial. En revanche, parmi les 145 attestations de *non obstant/nonobstant* dans les œuvres de Christine de Pizan présentes dans *Frantext Moyen Français*, il y a 42 exemples d'emploi adverbial, ce qui est loin d'être négligeable. Il faudrait examiner de façon précise la place et la portée de l'adverbe, ainsi que son incidence sur l'ordre des mots et sur le tiroir verbal qui suit.

Dans le temps qui nous était imparti et les limites de cet article, nous ne pouvons livrer que les premiers résultats d'une enquête à poursuivre dans les différentes directions que nous avons indiquées. Il s'agit d'une très modeste contribution à l'étude du « patrimoine morphologique » concessif en Moyen Français, appuyée sur une étude de corpus, qui nous a permis, sinon de réhabiliter *nonobstant*, du moins de montrer que sur différents plans syntaxiques (prépositionnel, adverbial et conjonctionnel), ce signe a connu une vitalité importante pendant toute une période de l'histoire de la langue.